

## Les Agents Conseil

Les Agents Conseil sont responsables du suivi des accueillants et des co-accueillants autonomes.

Ils les soutiennent, les conseillent et les accompagnent dans la mise en œuvre de leurs pratiques professionnelles.

**Ils participent à la gestion des candidatures** sur lesquelles ils émettent un avis en vue de la délivrance de l'autorisation octroyée par le Comité subrégional. Ils dispensent l'information relative aux procédures, aux conditions et aux réglementations de ce mode d'accueil.

Dans leur rôle d'accompagnement, ces Agents conseillent les accueillants dans l'élaboration ou la révision de leur projet d'accueil. Ils s'assurent également du respect des réglementations en vigueur par les accueillants autonomes.

---



### > Contact

- Pour contacter un Agent Conseil, veuillez vous adresser au secrétariat Accueil de l'Administration subrégional de votre Province ou de Bruxelles
- Responsable : Brigitte MARCHAND  
Courriel : [brigitte.marchand@one.be](mailto:brigitte.marchand@one.be)
- Secrétariat : Ronny DEPETTER - 02/542.15.72  
Courriel : [ronny.depetter@one.be](mailto:ronny.depetter@one.be)